

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

Présents : Monsieur CLARIANA Claude, Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie Jeanne MULLER, René COUSIN, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE.

Procurations : Mme Françoise CRASSOUS à Mme Géraldine ESCANDE, M. Tony LLORENS à M. Jean Claude PLA.

Absent : Mme Pascale FRANSINO

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LOZANO

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 17 Décembre 2012 qui est adopté à l'unanimité des présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter la question suivante :
10) APD Bibliothèque/Médiathèque

Le Conseil l'accepte à l'unanimité des présents + 2 procurations.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – JURY D'ASSISES 2014 : D-2013-02-12-01

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 6 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2014. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2014 (soit nées avant 1991).

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 15 – ligne 9 : Michel BARBEY
- 2) Page 254 – ligne 2 : Jacques ZERBATO
- 3) Page 122 – ligne 8 : Jacques JIMENEZ
- 4) Page 256 – ligne 7 : Roger VIDAL
- 5) Page 123 – ligne 10 : André JOURDAIN
- 6) Page 90 – ligne 2 : Steve FILIPE

II – Formations BAFA : D-2013-02-12-02

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Mles Céline JORDANA et Amandine KRENTZ sont employées en qualité d'agent technique et animation sous contrat CUI – CAE 20 h hebdomadaires et que

dans le cadre du renouvellement de ce contrat, l'employeur a une obligation de formation envers les bénéficiaires.

Monsieur le Maire présente un devis de formation du BAFA base établi par le RLI Les Sablières d'un montant de 417 € par bénéficiaire.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, accepte de financer les formations de Mlles Céline JORDANA et Amandine KRENTZ du BAFA base et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de formation correspondant avec le RLI Les Sablières ainsi que tout document utile.

Dit que cette somme sera prélevée sur le Budget Général de la Commune,

III – Subventions organismes de formation :

a) BTP CFA Lézignan Corbières : D-2013-02-12-03a

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 4 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s'élève à 45 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 23 € / élève apprenti, soit au total 137 €.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 2 procurations. Le conseil dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574830 – Divers du BP 2013.

b) Chambre des Métiers et Artisanat Rhône : D-2013-02-12-03b

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône qui accueille cette année scolaire un jeune Lespignanais en CAP Tapissier d'ameublement

Cette subvention s'élève à 110 €.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 2 procurations. Le conseil dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574830 – Divers du BP 2013.

IV – ALSH - Tarifs : D-2013-02-12-04

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs des sorties organisées dans le cadre de l'A.L.S.H. et Service Jeunesse.

Il propose les tarifs suivants, pour l'année 2013 :

ALSH ADOLESCENTS :

Journée Aqualand TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €

Journée Accrobranche TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €

Journée Montpellier + patinoire : TP 7 € - CAF/MSA: 2.40 €

Journée Canoë : TP 15 € - Bons CAF 10.40 €

Journées Multi activités :

Bowling/Mac Do/Ciné : TP : 17 € - CAF/MSA : 14,70€

Piscine/bowling/Mac Do : TP 17 € - CAF/MSA : 14,70€

Demi journée Karting + pique nique TP 12 € - tarifCAF/MSA 9.70 €

Demi journée Karting Caussiniojous TP 25 € - tarifCAF/MSA 20.40 €

Demi journée Bowling + Fast-food TP 12 € - tarif CAF/MSA 9.70 €

Demi journée Ciné + Fast-food : TP 12 € - Bons CAF: 9.70 €

Demi journée Ciné + Resto : TP 17 € - Bons CAF : 1470 €

Sortie Karting Sérignan TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €

Sortie Jorky ball TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €

Sortie Paint ball TP 15 € - tarif CAF/MSA 12.70 €

Sortie Espace liberté :

- Piscine TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €

- Patinoire TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €
 - Bowling TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €
- Sortie Piscine + goûté Fast-food TP 8 € - tarif CAF/MSA : 5,70 €
 Sortie LaserGame TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €
 Sorties plages et rivières et gorges d'héric 1.5 €
 Sortie Plage ou Rivière + Grillade : Tarif unique 2 €
 Sortie cinéma TP 6 € - tarif CAF/MSA 3.70 €
 Sortie Lasergame + Fast Food TP 12 € - CAF/MAS 9.70€
 Soirée Minigolf + Europark TP 12 €- tarif CAF/MSA 970 €
 Soirée Pizza TP 5 € - tarif CAF/MSA 3.70 €
 Soirée crêpes TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €
 Soirée Ciné + repas à la salle des jeunes TP 8 € -bons
 Tournoi de foot au Temple du Foot Servian TP 4 € -bons CAF 1,70 €
 Tournois sportifs + grillade tarif unique 2 €

ALSH PRIMAIRE :

Demi journée Laser Games : Prix demi journée ALSH + supplément de 3 €

Demi journée Ciné/Resto : Prix demi journée ALSH + supplément de 3 €

Journée Patinoire/Resto/Bowling : Prix journée ALSH + supplément de 5 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve les sorties et séjours proposés ainsi que les tarifs correspondants.

DIT que ces nouveaux tarifs annulent et remplacent ceux fixés par délibération du Conseil Municipal du 15/06/2012.

LAISSE le soin au responsable du service de programmer ces animations. Ce dernier devra dresser la liste des participants à chacune d'elles. Ces participations seront versées sur la régie de recettes ALSH et Service Jeunesse.

V – Subvention Façades :

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façades entrant dans le périmètre définit par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

a - 4 Rue Bellevue : D-2013-02-12-05a

SIERRI Audrey
 4 Rue Bellevue
 Montant de la subvention : 750 €

Accord du conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations.

b - 2 Place du Roc : D-2013-02-12-05b

PALETTA Jacques
 2 Place du Roc
 Montant de la subvention : 750 €

Accord du conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations.

c - 15 Route de Fleury : D-2013-02-12-05c

HENNIG Pierre
 15 Route de Fleury
 Montant de la subvention : 750 €

Accord du conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations.

VI – Antenne SFR : D-2013-02-12-06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'accord de principe délibéré en date du 22 Novembre 2012 d'implantation d'une antenne SFR sur une parcelle communale lieu-dit « La Tine » et l'autorisation qui lui a été donnée pour négocier avec SFR la vente d'une partie de la parcelle communale section A n° 690 sur ce tènement.

Après plusieurs études d'implantation d'un relais téléphonique, il s'avère que la parcelle communale section A n° 689 sur ce secteur semble plus appropriée pour recevoir cette antenne.

Le Conseil, par 16 voix pour dont 1 procuration, 4 voix contre dont 1 procuration et 0 voix d'abstention, donne son accord de principe de vente d'une partie de la parcelle section A n° 689 Lieu-dit « La Tine » pour l'implantation d'un site de radiotéléphonie à SFR et, charge Monsieur le Maire de négocier le prix de vente et les conditions de cette création avec SFR.

Les solutions envisagées seront validées lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

VII – PAE ZAC Camp Redoun :

a - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage BRL/Commune - Raccordement au réseau d'eau brute : D-2013-02-12-07a

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du Réseau Hydraulique Régional de BRL à la Commune pour :

- La mise en place d'une conduite d'eau brute en parallèle à la nouvelle conduite d'eau potable sur environ 1500 m.
- Le raccordement en aval à la conduite d'eau brute existante de la ZAC.

BRL transfère donc à titre gratuit, à la Commune l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des opérations décrites dans la convention ci-annexée.

Le coût prévisionnel global et forfaitaire des travaux concernés par la présente convention de transfert de maîtrise d'ouvrage s'élève à :

Travaux :	+ 141 390.00 €
Délégation de MO :	+ 6 242.66 €
Maîtrise d'œuvre :	+ 4 863.82 €
Imprévus :	+ 7 312.69 €
Soit un total de 159 709.17 € HT	

BRL assure intégralement la charge financière des travaux et coûts fonciers relevant de la maîtrise d'ouvrage transférée : BRL remboursera la Commune des frais engagés et fera son affaire de la mobilisation des financements correspondant à sa partie d'ouvrage.

La Commune facturera BRL au rythme de l'avancement des travaux et présentera à cet effet les justificatifs de dépenses.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du Réseau Hydraulique Régional de BRL à la Commune ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Directeur de la Concession Régionale de BRL.

b - Avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage PAE Camp Redoun : D-2013-02-12-07b

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour mission supplémentaire au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SEM Hérault Aménagement dans le cadre du PAE Camp Redoun.

L'avenant n° 1 de 6 142.66 € HT concerne le mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'adduction d'eau brute.

Le montant initial du marché de 54 840.00 € HT est donc porté au montant de 60 982.66 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve l'avenant en plus-value ci-dessus présenté qui porte le montant du mandat de maîtrise d'ouvrage du PAE Camp Redoun confié à la SEM Hérault Aménagement à 60 982.66 € HT.

VIII – Avenant n°1 Travaux Voirie Communale 2012 : D-2013-02-12-08

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires aux travaux de réhabilitation de la voirie programme 2012 actuellement en cours de réalisation par l'entreprise TP Eiffage qui détient le marché.

L'avenant n° 1 de 2 981.00 € HT concerne des travaux supplémentaires pour la création d'un mur de soutènement suite à l'élargissement de la voirie de la rue de l'Ancien Chemin de Vendres et mise à la côte de 3 tampons de regard.

Le montant initial du marché de 67 045.52 € HT est donc porté au montant de 70 026.52 € HT.

L'avis de la CAO compétente n'est pas nécessaire.

Le Conseil, par 19 voix pour dont 2 procurations et 1 voix d'abstention, approuve l'avenant en plus-value ci-dessus présenté qui porte le montant du marché détenu par l'Entreprise TP EIFFAGE à 70 026.52 € HT.

IX – Soutien au projet de création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de Colombiers : D-2013-02-12-08

Le groupe d'imagerie médicale du Biterrois est composé de 18 radiologues associés conventionnés secteur 1 et de 90 salariés exerçant sur plusieurs sites de Béziers et alentours.

La Directrice de ce centre, accompagnée de plusieurs radiologues, projette, en accord avec la Clinique Causse à Colombiers, de fournir à cette clinique de renommée internationale un plateau technique d'imagerie dont elle est complètement dépourvue à ce jour. En effet, les besoins en imagerie et en particulier en imagerie lourde (scanner et IRM) sont importants pour les pôles d'excellences de la clinique à savoir otologie/ORL et orthopédie.

De plus, au regard du schéma régional de santé, force est de constater que l'ouest Biterrois est complètement dépourvu de centre d'imagerie, alors que cette spécialité joue un rôle primordial tant au niveau de la continuité des soins, de l'accessibilité aux soins qu'au niveau de l'efficience. Or, à ce jour le schéma régional de santé récemment publié ne donne pas la possibilité de demander une autorisation d'implantation de matériel lourd sur Colombiers : ni scanner ni IRM.

Toutefois, il est possible de recourir à la procédure dite du besoin exceptionnel auprès de l'Agence Régionale de la Santé, ceci pour satisfaire les besoins tant de la population de l'ouest Biterrois que ceux de la Clinique.

Les porteurs de ce projet ont donc besoin de tous les appuis possibles ainsi que tout élément pouvant démontrer l'intérêt médico-économique de la mise en œuvre de telles autorisations (données sur la population, croissance, données cliniques...)

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve le projet présenté, apporte son soutien unanime pour relayer cette demande auprès des autorités compétentes et autorise en conséquence le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

X – Avant Projet Détaillé de la Bibliothèque/Médiathèque : D-2013-02-12-08

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation et extension de la Bibliothèque/Médiathèque et l'APS validé en séance du conseil municipal du 12/10/2012.

Il présente un Avant Projet Détaillé (APD) modifié de ces travaux pour un montant HT de 710 815.00 € honoraires et travaux de VRD compris.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve le projet présenté et l'estimation qui en est faite. Il valide l'APD et charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes d'aides financières pour envisager la réalisation du projet auprès du Conseil Général, Conseil Régional et de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix des niveaux des collectifs dans le cadre de la ZAC
- Présentation des nouveaux rythmes scolaires
- Proposition d'achat des immeubles de la Poste et de la rue du Serpolet
- Proposition d'installation d'un système de vidéo protection des parkings
- Demande d'acquisition d'un terrain communal « Galou » par M. Ragues
- Etude des APS :
 - Salle des Jeunes..... 95 835 €
 - Salles associative..... 43 940 €
 - Sanitaires Ecole Elémentaire... 59 973 €
 - Sanitaires publics..... 65 300 €
- Point fixe sur le projet de maison de retraite
- Galerie d'Oc : Vernissage de Vendredi 15/02/2013 à 18h30
- Colsun : Demande d'autorisation de stockage temporaire de conteneurs sur leur terrain ZAE Viargues.
- Problème de vol dans minibus de l'ALSH – Prise en charge des coûts des objets volés aux enfants et animatrice
- Présentation de devis d'abattage d'arbres Maison Villeneuve
- Présentation de devis de terrassement Maison Villeneuve

Claude GIMENO : informe qu'une réunion au sujet de la Fête de la Transhumance aura lieu le Jeudi 21/02/2013 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30